



**SERVIOR – Établissement Public**

**« Centres, Foyers et Services  
pour Personnes Âgées »**

Comptes annuels  
au 31 décembre 2018

et

rapport du Réviseur  
d'Entreprises Agréé

## Table des matières

	Pages
Rapport de gestion	1 - 4
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	5 - 7
Comptes annuels	
- Bilan	8 - 9
- Compte de profits et pertes	10
- Annexe	11 - 27

Luxembourg, le 3 avril 2019

## Rapport de Gestion

SERVIOR - établissement public «Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées», créé par la loi modifiée du 23 décembre 1998, a célébré en 2018 les 20 ans d'existence de sa loi créatrice. C'est à l'aube de l'entrée en vigueur de l'assurance dépendance que le législateur a décidé de créer SERVIOR, un établissement public dont la vocation était de reprendre et gérer les anciens centres intégrés pour personnes âgées de l'Etat. Depuis fin 2000, SERVIOR a également repris les activités des maisons de soins de l'établissement public Centres de Gériatrie.

N'ayant cessé de se moderniser au cours de ces deux décennies tout en garantissant une haute qualité d'encadrement, SERVIOR a pu accompagner sa clientèle et répondre à ses besoins de façon optimale. A ce jour, SERVIOR gère 15 structures d'hébergement, à savoir 8 centres intégrés pour personnes âgées (CIPA) à Bofferdange, Dudelange, Echternach, Esch-sur-Alzette, Howald, Niederkorn, Luxembourg-ville et Rumelange, 6 maisons de soins (MS) à Differdange, Echternach, Diekirch, Wiltz et deux à Vianden, ainsi qu'une structure d'appartements encadrés pour personnes âgées à Troisvierges et un centre psycho-gériatrique à Wiltz.

A côté des activités d'hébergement et des prestations de soins pour la personne âgée, SERVIOR offre également un service de repas sur roues et poursuit diverses collaborations dans le cadre de ses activités, notamment au niveau informatique avec les Hospices Civils de la Ville de Luxembourg et au niveau de la restauration avec la production de repas pour l'hôpital gériatrique du Centre Hospitalier Emile Mayrisch de Dudelange.

Vu le développement croissant de SERVIOR ces dernières années, les défis futurs à relever dont entre autres un changement continu de la clientèle, les exigences y liées et une augmentation de la concurrence, SERVIOR a entrepris une revue de sa gouvernance en se dotant d'une nouvelle structure organisationnelle plus simple, offrant davantage de flexibilité pour l'organisation du groupe dans son ensemble et permettant une plus grande transparence dans le fonctionnement des organes de direction.

Enfin, l'année 2018 fut marquée - pour SERVIOR et pour l'ensemble du secteur d'aides et soins aux personnes âgées - par l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'une nouvelle loi sur l'assurance dépendance, par les modifications et amendements de septembre 2018 de ladite loi et des règlements grand-ducaux y afférents. La nouvelle loi a conduit à de nombreux changements au niveau :

- des prestations à délivrer aux bénéficiaires assurance dépendance ;
- du financement des activités liées à l'assurance dépendance ;
- de la dotation en personnel suite à la création de normes et
- de l'organisation interne des gestionnaires en général et des services de soins et encadrement en particulier.

### Résultat

Pour revenir à l'exercice 2018, celui-ci se caractérise par une augmentation du chiffre d'affaires avec une progression de 5,0% pour atteindre EUR 153.779.234. Cette progression du chiffre d'affaires est en partie imputable à la hausse au 1<sup>er</sup> janvier 2018 du tarif horaire de l'assurance dépendance, de la lettre clé infirmier ainsi qu'au déclenchement de l'indice à la consommation au 1<sup>er</sup> août 2018.

Le chiffre d'affaires de l'entreprise est généré principalement par les activités suivantes :

- l'hébergement et la prise en charge de personnes âgées ;
- l'encadrement et les soins des personnes âgées hébergées notamment dans le cadre de l'assurance dépendance ;
- le service repas sur roues (livraison de repas au domicile des personnes âgées) ;
- la prise en charge et l'encadrement au centre psycho-gériatrique (CPG).

Le bilan affiche en 2018 un montant de EUR 221.178.288, ce qui représente une progression d'EUR 7.036.285 par rapport à l'année précédente.

L'exercice a pu être clôturé avec un résultat positif d'EUR 5.966.003 (EUR 9.307.441 en 2017) représentant 3,88% du chiffre d'affaires.

## **Activités liées aux soins et à l'encadrement des personnes âgées hébergées dans le cadre de l'assurance dépendance et l'assurance maladie**

Les recettes réalisées dans le cadre de l'assurance dépendance et l'assurance maladie constituent l'élément majeur du chiffre d'affaires de SERVIOR et représentent 61,07% de ce dernier en 2018. Il faut cependant noter qu'il n'a pas été possible, faute de mise en place d'un système de facturation électronique, de procéder à une facturation avec la CNS des prestations réalisées dans le cadre de l'assurance dépendance et l'assurance maladie. Ainsi, l'ensemble du chiffre d'affaires réalisé dans ce domaine en 2018 est basé sur des provisions. Au cours de l'année 2018, afin d'assurer le financement des prestations réalisées, SERVIOR a perçu de la part de la CNS des avances à hauteur de 80% des prestations réalisées et provisionnées.

Au niveau du tarif horaire (valeur monétaire) appliqué en 2018 pour l'ensemble du secteur des Etablissements à séjour continu (ESC) et suite aux négociations entre la Caisse Nationale de Santé (CNS) et la Fédération des Organismes Prestataires d'Aides et de Soins (COPAS), une augmentation du tarif de 5,01% a été opérée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

SERVIOR a procédé à la vérification des tests de plausibilité pour l'activité assurance dépendance ; ces tests constituent l'outil de contrôle de la CNS entre la somme des actes facturés et le personnel à disposition ainsi que le contrôle des normes de qualification personnel fixées par le règlement grand-ducal du 13 décembre 2017 pour prester les actes mis en facturation. Les provisions pour couvrir un risque potentiel de remboursement de certains actes liquidés mais non encore admis par l'assurance dépendance relatifs aux années 2013 à 2018 s'élèvent à EUR 10.203.747 (EUR 6.307.100 en 2017).

## **Activités liées à l'hébergement et à la prise en charge des personnes âgées et activités connexes**

Les recettes liées à l'activité de l'hébergement représentent 38,93% du chiffre d'affaires et constituent le 2<sup>ème</sup> pilier majeur des recettes de SERVIOR.

En 2018, SERVIOR a su offrir un hébergement à quelque 1.641 personnes âgées. Le taux d'occupation global dans les structures avoisine les 98,94%. L'âge moyen des pensionnaires est de 84,94 ans. La durée de séjour moyenne des pensionnaires dans les structures de SERVIOR était de 3,5 ans en 2018.

Afin de pouvoir maintenir un taux d'occupation des structures élevé dans le futur, SERVIOR a revu son fonctionnement au niveau de la gestion des admissions à savoir qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, toutes les demandes d'admission sont transférées et centralisées auprès de l'Administration Générale de SERVIOR et une ligne spécifique «Servior-Infotelefon» sera mise en place. Ceci permettra aux intéressés et aux familles d'avoir un seul point de contact pour l'ensemble des centres et ainsi de pouvoir fournir les renseignements sur les centres comme sur les différentes prestations offertes par SERVIOR.

SERVIOR continue à développer les collaborations avec les hôpitaux afin d'offrir aux personnes âgées une continuité optimale des soins et une prise en charge post-hospitalière adéquate. On constate en outre que 55,38,% des admissions sont consécutives à une hospitalisation du client.

SERVIOR propose également un service de repas sur roues qui s'adresse aux personnes âgées désirant faire livrer à leur domicile des repas sains et équilibrés. L'activité de repas sur roues permet à SERVIOR de nouer un premier contact avec d'éventuels futurs clients. En 2018, quelque 156.500 repas auprès de 29 communes (28 en 2017) ont pu être livrés à travers le pays, ce qui représente

une augmentation de 9% par rapport à l'année précédente. A partir d'octobre 2018, SERVIOR dispose de deux unités de préparation des repas sur roues, l'une située à Esch-sur-Alzette et l'autre à Wiltz.

## **Constructions**

Pour ce qui est du parc immobilier, SERVIOR poursuit la modernisation des structures existantes et continue à développer de nouvelles constructions. L'exercice 2018 fut marqué par le vote de la chambre des députés de deux projets de loi concernant la construction d'une nouvelle maison de soins de 200 lits à Differdange et d'une maison de soins de 201 lits à Bascharage. Ces centres sont censés remplacer à terme les centres actuels à Differdange et Niedercorn. A côté des projets en cours de réalisation, il faut souligner que SERVIOR continue à travailler sur d'autres projets de construction, dont les projets Mondorf-les-Bains et Bofferdange.

## **Ressources humaines**

SERVIOR figure parmi les vingt plus importants employeurs du Luxembourg avec un effectif de 1.893 agents (1.865 agents fin 2017). Un total de 231 nouveaux agents sous contrat à durée indéterminée (89 agents en 2017) ont intégré SERVIOR en 2018.

Plus des deux tiers de l'effectif travaillent dans le domaine des soins et de l'encadrement (1.319 salariés soit 69,68%). Le personnel de l'économie domestique (cuisine, restauration et ménage) représente 19,07% et les 11,25% restants se répartissent sur les volets administration et technique.

Le personnel féminin représente 78,34 % et la moyenne d'âge de l'ensemble du personnel est d'environ 41 ans.

Afin de bien préparer l'avenir et continuer à prêter des services de qualité aujourd'hui comme dans le futur, SERVIOR continue également d'investir dans ses collaborateurs, en témoigne notamment l'offre de formations internes et externes qui sont proposées aux collaborateurs. Par ailleurs, une enquête de satisfaction a été effectuée fin 2018, afin de permettre à tous les collaborateurs de s'exprimer sur les différents aspects de leur travail auprès de SERVIOR. Grâce aux résultats de l'enquête, il sera possible d'analyser d'éventuelles mesures à adopter.

## **Principaux défis et incertitudes**

Le principal défi pour l'année 2019 consistera à poursuivre la mise en œuvre de la réforme assurance dépendance au niveau des équipes de soins et à finaliser les développements au niveau des outils informatiques permettant la facturation des prestations délivrées dans le cadre de l'assurance dépendance et l'assurance maladie à la CNS. Seuls les décomptes de facturation permettront à SERVIOR d'analyser les éventuelles répercussions financières de la nouvelle réforme.

La réforme assurance dépendance a également entraîné des changements au niveau du fonctionnement de l'établissement, notamment au niveau personnel soignant qui a été contraint de respecter des nouvelles normes de qualification du personnel et de mettre en œuvre les modalités de la loi sur l'assurance dépendance. Il s'agira en 2019 de continuer à former le personnel à la nouvelle réglementation et de mettre en place des outils et indicateurs de contrôle afin de s'assurer que les règles applicables en la matière tout comme les standards propres à l'établissement soient garantis.

Le secteur des soins de long séjour a vu apparaître de nouveaux prestataires qui désirent se lancer sur le marché. A moyen terme, on peut s'attendre à un accroissement des capacités d'accueil, d'une part avec la création de nouvelles structures et d'autre part à travers l'augmentation du nombre de lits des structures existantes. Dans ce contexte, il s'agira pour SERVIOR d'analyser et de saisir les opportunités pour développer ses propres capacités d'accueil.

Dans cette optique concurrentielle, un défi constitue la rénovation et le financement des anciens bâtiments, dans le sens que ces bâtiments doivent être rénovés ou remplacés dans un délai raisonnable sous peine d'une perte d'attractivité entraînant à terme une perte de clientèle.

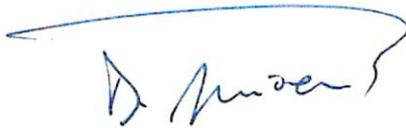
En 2018, à côté de l'enquête de satisfaction réalisée auprès des collaborateurs, une deuxième enquête de satisfaction a été menée auprès des clients. SERVIOR prévoit par ailleurs de réaliser en 2019 une troisième enquête de satisfaction auprès des membres des familles de ses clients. L'objectif de la réalisation de telles enquêtes de satisfaction est de permettre à SERVIOR de mesurer d'une part le degré de satisfaction des différentes parties consultées et d'autre part d'être en mesure de cibler davantage les services et prestations qu'il faudra offrir ou développer dans le futur.

Le programme de coalition du nouveau gouvernement, issu des élections législatives du 14 octobre 2018, prévoit entre autres une révision de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics dénommés 1) Centres, Foyers et Services pour personnes âgées ; 2) Centres de gériatrie, ainsi que du volet "personnes âgées" de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique («loi ASFT»). A travers ces changements et suivant la stratégie d'entreprise, SERVIOR devra poser les jalons pour être en mesure d'assurer son développement futur tout en respectant les missions qui lui seront confiées.

Enfin, il convient de relever qu'en 2018, SERVIOR s'est doté d'une nouvelle gouvernance qui a pour vocation d'harmoniser le fonctionnement des différents métiers de SERVIOR et ainsi de répondre plus efficacement aux besoins et aux demandes de ses clients. Grâce à la mise en place des outils de gestion de la qualité et d'Audit interne, il sera possible de donner une assurance quant au degré de maîtrise des opérations et de proposer des améliorations des différents processus pouvant apporter une valeur ajoutée à SERVIOR.

Dans ce contexte, il est également fait référence aux notes relatives aux comptes annuels.

Signalons enfin qu'aucun événement important qui pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de l'établissement n'est intervenu depuis la clôture des comptes.



Dan THEISEN  
Vice-président  
du Conseil d'Administration

Pour SERVIOR



Héloïse BOCK  
Présidente  
du Conseil d'Administration

## Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Conseil d'Administration  
SERVIOR – Etablissement Public  
Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées  
1, plateau du Rham  
L-2427 Luxembourg

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de SERVIOR – Etablissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées » comprenant le bilan au 31 décembre 2018 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'Établissement Public au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces lois et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de l'Établissement Public conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers c'est au Conseil d'Administration qu'incombe d'évaluer la capacité de l'Établissement Public à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Établissement Public ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

### **Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



Building a better  
working world

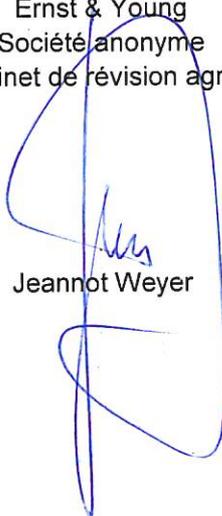
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Établissement Public ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Établissement Public à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Établissement Public à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Ernst & Young  
Société anonyme  
Cabinet de révision agréé

  
Jeannot Weyer

Luxembourg, le 3 avril 2019

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations incorporelles	2, 3		
Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été:			
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3		229.656,73	417.507,54
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		107.903,94	25.584,78
Immobilisations corporelles	2, 4		
Terrains et constructions		95.849.107,16	99.583.317,51
Installations techniques et machines		4.453.236,23	4.198.062,42
Autres installations, outillage et mobilier		4.686.936,50	4.311.857,42
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		2.733.327,11	1.606.596,51
		<u>108.060.167,67</u>	<u>110.142.926,18</u>
<b>Actif circulant</b>			
Créances			
Créances résultant de ventes et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2, 5	33.620.237,75	14.071.793,74
Créances envers des Institutions Publiques dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	5	706.925,00	3.640.817,28
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	5	104.473,82	86.051,27
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		78.060.087,02	85.777.273,62
		<u>112.491.723,59</u>	<u>103.575.935,91</u>
<b>Comptes de régularisation</b>		<u>626.396,40</u>	<u>423.141,30</u>
<b>TOTAL DU BILAN (ACTIF)</b>		<u>221.178.287,66</u>	<u>214.142.003,39</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>		<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital souscrit	6	9.688.589,46	9.688.589,46
Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur autres réserves disponibles	6	10.000.000,00	10.000.000,00
Résultats reportés		48.241.148,43	38.933.707,44
Résultat de l'exercice		5.966.002,74	9.307.440,99
Subventions d'investissement en capital	2, 4, 7	61.652.156,09	65.139.959,95
Subventions Fondation Aide et Assistance aux Personnes Âgées	2, 7	4.679.843,87	4.909.060,87
		<u>140.227.740,59</u>	<u>137.978.758,71</u>
<b>Provisions</b>			
Provisions pour grosses réparations	8	14.988.678,56	14.677.018,96
Provisions pour impôts		13.870.000,00	11.270.000,00
Autres provisions		14.857.417,36	10.997.359,83
		<u>43.716.095,92</u>	<u>36.944.378,79</u>
<b>Dettes</b>			
Dettes envers des établissements de crédit	9		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1.036.099,11	1.026.491,32
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		12.693.867,21	13.767.531,55
Dettes envers des clients			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		3.987.771,85	3.928.524,07
Dettes sur achats et prestations de services			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		5.784.814,75	7.271.030,21
Dettes envers des Institutions Publiques			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		3.659.781,38	3.505.607,81
Autres dettes			
Dettes fiscales		2.257.498,63	1.776.303,35
Dettes au titre de la sécurité sociale		2.706.704,79	2.306.526,05
Autres dettes			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1.368.280,39	165.112,97
		<u>33.494.818,11</u>	<u>33.747.127,33</u>
<b>Comptes de régularisation</b>	7	3.739.633,04	5.471.738,56
<b>TOTAL BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)</b>		<u>221.178.287,66</u>	<u>214.142.003,39</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

	Notes	2018	2017
<b>Chiffre d'affaires net</b>	2, 10	<b>153.779.234,28</b>	<b>146.436.853,33</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	1, 7, 11	<b>7.236.028,17</b>	<b>9.589.210,32</b>
<b>Matières premières et consommables et autres charges externes</b>		<b>(31.314.425,13)</b>	<b>(29.977.839,53)</b>
Matières premières et consommables		(11.742.305,38)	(11.289.565,00)
Autres charges externes		(19.572.119,75)	(18.688.274,53)
<b>Frais de personnel</b>	8, 12	<b>(109.701.553,76)</b>	<b>(100.485.643,62)</b>
Salaires et traitements		(96.567.256,96)	(88.420.602,88)
Charges sociales		(13.134.296,80)	(12.065.040,74)
couvrant les pensions		(7.056.768,21)	(6.392.555,89)
autres charges sociales		(6.077.528,59)	(5.672.484,85)
<b>Corrections de valeur</b>	3, 4	<b>(8.639.511,11)</b>	<b>(8.728.834,30)</b>
sur frais d'établissements immobilisations corporelles et incorporelles		(8.473.584,11)	(8.554.430,30)
sur éléments de l'actif circulant		(165.927,00)	(174.404,00)
<b>Autres charges d'exploitation</b>	1, 8	<b>(2.527.967,93)</b>	<b>(2.522.919,06)</b>
<b>Autres intérêts et autres produits financiers</b>		<b>27.135,90</b>	<b>59.883,65</b>
autres intérêts et produits financiers		27.135,90	59.883,65
<b>Intérêts et autres charges financières</b>		<b>(292.937,68)</b>	<b>(303.269,80)</b>
autres intérêts et charges financières		(292.937,68)	(303.269,80)
<b>Impôts sur le résultat</b>		<b>(2.600.000,00)</b>	<b>(4.760.000,00)</b>
<b>Résultat après impôts sur le résultat</b>		<b>5.966.002,74</b>	<b>9.307.440,99</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b><u>5.966.002,74</u></b>	<b><u>9.307.440,99</u></b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

# 1 Organisation et objet de l'établissement

Par la loi du 23 décembre 1998 (modifiée par la loi du 22 décembre 2000) (la « Loi ») a été créé un établissement public sous la dénomination de Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées (« l'Établissement ») avec effet au 1er janvier 1999.

L'Établissement, sous la tutelle du Ministère de la Famille et de l'Intégration (le « Ministère de Tutelle»), a pour mission de créer, de reprendre et de gérer des structures d'accueil, de prise en charge, d'assistance et de consultation au bénéfice de personnes âgées valides ou invalides présentant notamment des problèmes physiques, psychiques ou sociaux.

Au moment de la mise en vigueur de la Loi, l'Établissement a repris la gestion des centres intégrés de l'État pour personnes âgées de Bofferdange, Dudelange, Echternach, Esch-sur-Alzette, Mertzig, Niedercorn, Rumelange, Vianden, Wiltz et des foyers de jour de l'État ainsi que du Centre du Rham, section regroupant les maisons de retraite et les foyers pour personnes âgées ou handicapées.

Conformément à la loi du 22 décembre 2000 portant :

- a) Sur la reprise de l'Établissement Public « Centres de Gériatrie » par l'Établissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées » ; et
- b) Sur la modification de la loi du 23 décembre 1998 portant création de deux Établissements Publics dénommés « Centres de Gériatrie » et « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées ».

L'Établissement Public « Centres de Gériatrie », représentant quatre maisons de soins, est repris par et incorporé dans l'Établissement, sous la tutelle du Ministre ayant dans ses attributions la famille. Cette loi est entrée en vigueur en date du 3 janvier 2001.

Le siège social de l'Établissement est établi à Luxembourg 1, plateau du Rham.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier pour se clôturer le 31 décembre.

En date du 26 juillet 2001, l'Établissement avait signé une convention avec l'Administration Communale de Hesperange confiant à l'Établissement, selon les modalités fixées par la convention susmentionnée, l'exploitation du centre intégré pour personnes âgées de la Commune de Hesperange (le « CIPA Beim Klouschter »). La convention avait été conclue pour une durée de 10 ans. Le 21 août 2012, l'Établissement a signé un avenant à la convention avec la Commune de Hesperange pour une nouvelle période de 10 ans, applicable à partir du 9 décembre 2012.

## 2 Résumé des principales règles d'évaluation

### Présentation des comptes annuels

L'Établissement tient ses livres en Euro (« EUR »). Les comptes annuels ci-joints ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises, les règles définies au titre II de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, et en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg.

En conformité avec la loi et plus particulièrement son article 29(2), la présentation des comptes annuels tient compte de la spécificité des activités de l'Établissement.

Les règles comptables sont appliquées dans le respect du principe de la continuité de l'exploitation.

L'Établissement utilise notamment les règles d'évaluation suivantes :

#### a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation au taux suivant :

Concessions, brevets, licences et marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été:

a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3 20 - 33 %

#### b) Immobilisations corporelles

##### b.1) Actifs immobiliers

L'Établissement distingue les biens immobiliers qui lui ont été affectés par l'État et les biens immobiliers acquis par l'Établissement.

Conformément à l'article 6 de la Loi, les biens immobiliers, terrains à construire, bâtiments construits ou en voie de construction ou de planification ainsi que leurs équipements ont été affectés par l'État à l'Établissement dans l'intérêt de la réalisation de sa mission.

## 2 Résumé des principales règles d'évaluation (suite)

Toutefois, le Conseil d'Administration de l'Établissement a décidé de ne pas inscrire lesdits éléments à l'actif des comptes annuels de l'Établissement, tel que reflété dans le bilan d'ouverture, parce que l'affectation des éléments d'actifs tels que définie par la Loi n'a pas donné implicitement lieu à un transfert de propriété desdits éléments et le changement de propriétaire n'a pas été enregistré au cadastre.

Les immobilisations corporelles acquises par l'Établissement après le 1er janvier 1999 sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée présumée d'utilisation.

### b.2) Actifs mobiliers

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition, qui comprend les frais accessoires, ou au coût de revient. Les biens dont la valeur d'acquisition est inférieure à 870,00 sont directement amortis et repris au compte de profits et pertes.

### b.3) Corrections de valeur

Le coût d'acquisition des biens immobiliers et mobiliers, inscrits par l'Établissement à l'actif du bilan est amorti linéairement sur base de leur durée de vie estimée aux taux annuels suivants :

Constructions	3 - 20 %
Installations techniques, machines et outillages	10 - 33 %
Mobilier et matériel roulant	10 - 33 %

### b.4) Subventions de l'État

Les subventions relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles inscrites par l'Établissement à l'actif du bilan sont inscrites dans les capitaux propres au bilan et amorties au même taux que les investissements auxquels elles se rapportent afin que la reprise des subventions s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations corporelles acquises au moyen de ces subventions (Note 7).

### b.5) Prise en charge par l'État du coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des immeubles affectés par l'État

Conformément à l'article 17 de la Loi et la convention-cadre du 6 avril 2000 (modifiée le 19 décembre 2003) relative à la propriété, la gestion et la politique d'entretien et de construction des immeubles affectés par l'État à l'Établissement (la « Convention »), conclue entre l'Établissement, le Ministre de la Famille et de l'Intégration, le Ministre des Travaux Publics ainsi que le Ministre du Trésor et du Budget, l'État a pris en charge pendant 10 ans, à partir du 1er janvier 1999, le coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des immeubles affectés à l'Établissement. Par la loi budgétaire de l'État pour 2008, l'État a renouvelé son engagement pour une période de 10 ans, à partir du 1er janvier 2009. Au vu de l'envergure et du nombre de projets, une reconduction de 10 ans à partir du 1er janvier 2019 a été intégré dans la loi budgétaire de l'Etat pour 2018.

## 2 **Résumé des principales règles d'évaluation (suite)**

### c) Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées pour tenir compte des risques spécifiques de non-recouvrement. La charge correspondante a été inscrite dans le poste « Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant ». Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Au moment de la clôture, des créances envers l'Assurance Dépendance sont estimées de façon prudente par l'Établissement sur base des informations disponibles. Des régularisations éventuelles au moment de l'établissement des décomptes finaux par l'Assurance Dépendance sont enregistrées, le cas échéant, dans le compte de profits et pertes sous la rubrique « Chiffre d'affaires net » (Note 10).

### d) Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement respective.

### e) Conversion des comptes exprimés en devises étrangères

À l'exception de l'actif immobilisé, les éléments de l'actif exprimés dans une devise autre que l'Euro sont valorisés individuellement au plus bas de la valeur au cours de change historique ou de la valeur au cours de change de fin d'année.

Les éléments du passif exprimés dans une devise autre que l'Euro sont valorisés individuellement au plus élevé de la valeur au cours de change historique ou de la valeur du cours de change de fin d'année.

Les pertes de change non réalisées ainsi déterminées sont enregistrées au compte de profits et pertes. Les bénéfices de change non réalisés ne sont pas reconnus.

Les transactions dans une devise autre que l'Euro sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les bénéfices et les pertes de change réalisés sont enregistrés au compte de profits et pertes.

### f) Dons monétaires

Les dons monétaires sont enregistrés au compte de profits et pertes sous le poste « Chiffres d'affaires net ».

### g) Provisions

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

## 2 Résumé des principales règles d'évaluation (suite)

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

## 3 Immobilisations incorporelles

Les mouvements dans les immobilisations incorporelles pour l'année se terminant au 31 décembre 2018 ont été les suivants :

<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Concessions, brevets, licences et marques</b>	<b>Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours</b>	<b>Total</b>
Coût d'acquisition au début de l'exercice	2.204.876,71	25.584,78	2.230.461,49
Entrées au cours de l'exercice	3.757,38	92.801,58	96.558,96
Sorties au cours de l'exercice	- 3.852,50	- 10.482,42	-
Transferts de l'exercice	-	-	-
Coût d'acquisition à la fin de l'exercice	2.204.781,59	107.903,94	2.312.685,53
<b>Corrections de valeur</b>			
Corrections de valeur au début de l'exercice	(1.787.369,17)	-	(1.787.369,17)
Corrections de valeur de l'exercice	(191.608,19)	-	(191.608,19)
Reprises des sorties de l'exercice	3.852,50	-	3.852,50
Transferts de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(1.975.124,86)	-	(1.975.124,86)
<b>Valeur nette comptable à la fin de l'exercice</b>	<b>229.656,73</b>	<b>107.903,94</b>	<b>337.560,67</b>

## 4 Immobilisations corporelles

Les mouvements dans les immobilisations corporelles pour l'année se terminant au 31 décembre 2018 se présentent comme suit :

Coût d'acquisition	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres installations, outillages et mobilier	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	Total
Coût d'acquisition au début de l'exercice	128.847.521,97	17.183.178,98	22.104.196,35	1.606.596,51	169.741.493,81
Entrées au cours de l'exercice	1.954.885,25	1.484.941,84	1.392.302,20	1.472.323,44	6.304.452,73
Sorties au cours de l'exercice	(40.453,18)	(471.498,89)	(915.403,33)	-	(1.427.355,40)
Transferts de l'exercice	339.878,56	3.287,70	2.426,58	(345.592,84)	-
Coût d'acquisition à la fin de l'exercice	131.101.832,60	18.199.909,63	22.583.521,80	2.733.327,11	174.618.591,14
<b>Corrections de valeur</b>					
Corrections de valeur au début de l'exercice	(29.264.204,46)	(12.985.116,56)	(17.792.338,93)	-	(60.041.659,95)
Corrections de valeur de l'exercice	(6.028.974,16)	(1.233.055,73)	(1.019.649,72)	-	(8.281.679,61)
Reprises des sorties de l'exercice	40.453,18	471.498,89	915.403,35	-	1.427.355,42
Transferts de l'exercice	-	-	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(35.252.725,44)	(13.746.673,40)	(17.896.585,30)	-	(66.895.984,14)
<b>Valeur nette comptable à la fin de l'exercice</b>	<b>95.849.107,16</b>	<b>4.453.236,23</b>	<b>4.686.936,50</b>	<b>2.733.327,11</b>	<b>107.722.607,00</b>

## 5 Créances

### a) Créances résultant de ventes et prestations de services

Au 31 décembre 2018, le total des créances s'élevant à 33.620.237,75 (2017: 14.071.793,74), se compose comme suit :

	2018	2017
Créances sur clients	5.324.675,07	5.137.405,16
<i>dont provisions pour créances douteuses</i>	<i>(403.641,00)</i>	<i>(399.074,00)</i>
Créances sur l'Assurance Dépendance	28.095.532,98	8.739.665,93
Créances sur le Fonds National de la Solidarité	200.029,70	194.722,65
	33.620.237,75	14.071.793,74

L'augmentation des créances provient essentiellement de l'augmentation des créances sur l'Assurance Dépendance et de la Caisse Nationale de Santé. Pour l'exercice 2018, les recettes provenant de l'Assurance Dépendance et de la Caisse Nationale de Santé sont constituées pour la majeure partie de montants estimés par les responsables de l'Etablissement (voir aussi note 11). La créance résultant de la différence entre les estimations et les avances reçues de la part de l'Assurance Dépendance est de 28.095.532,98 (2017: 8.739.665,93).

Durant 2018, toutes les factures relatives à l'exercice 2017 ont été soumises à l'Assurance Dépendance et de la Caisse Nationale de Santé. Suite à la réception des décomptes finaux de l'exercice 2017 en 2018. L'intégralité de ces créances présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

### b) Créances envers des Institutions Publiques

Au 31 décembre 2018, les créances envers des institutions publiques s'élèvent à 706.925,00 (2017: 3.640.817,28). L'intégralité de ces créances présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

### c) Autres créances

Au 31 décembre 2018, les autres créances présentent une durée résiduelle inférieure à 1 an pour un montant total de 104.473,82 (2017: 86.051,27).

## 6 Capitaux propres

### a) Capital souscrit

L'Établissement a été créé avec effet au 1er janvier 1999 avec une dotation en capital de 7.883.709,33 correspondant à la valeur nette des éléments apportés à celui-ci et constatés dans le bilan d'ouverture. La dotation en capital pour l'établissement public « Centres de gériatrie », correspondant aux apports de l'État effectués lors de la création de celui-ci, s'élevait à 1.804.880,13 (Note 1).

Au 31 décembre 2018, la dotation en capital s'élève à 9.688.589,46 (2017 : 9.688.589,46).

### b) Autres réserves

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 22 avril 2004, de constituer une réserve de 4.000.000,00 dans les comptes annuels au 31 décembre 2003. En date du 24 avril 2008, le Conseil d'Administration a décidé de rajouter à cette réserve la somme de 6.000.000,00 comme fonds de roulement pour assurer certains préfinancements lors des phases de construction de nouveaux projets.

La dotation à cette réserve est faite par allocation de résultats reportés.

## 7 Subventions

### a) Subventions d'investissement en capital

Les subventions d'investissements ont évoluées de la façon suivante pendant l'année :

#### Subventions d'investissements

Subventions d'investissements au début de l'exercice	82.199.791,43
Entrées de subventions d'investissements au cours de l'exercice	30.367,70
Sorties de subventions d'investissements au cours de l'exercice	-
Subventions d'investissements à la fin de l'exercice	82.230.159,13

#### Amortissement de subventions d'investissements

Amortissement de subventions d'investissements au début de l'exercice	(17.059.831,48)
Amortissement de subventions d'investissements de l'exercice	(3.518.171,56)
Amortissement des sorties de subventions d'investissements de l'exercice	-
Amortissement de subventions d'investissements à la fin de l'exercice	(20.578.003,04)

**Valeur nette comptable des subventions d'investissements au début de l'exercice** 65.139.959,95

**Valeur nette comptable des subventions d'investissements à la fin de l'exercice** 61.652.156,09

## 7 Subventions (suite)

### b) Subventions Fondation Aide et Assistance aux Personnes Âgées

Au cours de l'exercice 2000, l'Établissement a reçu un montant total de 5.730.421,87 de la part de la Fondation Aide et Assistance aux Personnes Âgées (la « Fondation »), dont la majeure partie suite à une décision gouvernementale du 17 août 1999 et une autre partie suite à la décision du Conseil d'Administration de la Fondation du 26 septembre 2000 d'attribuer le boni de liquidation de la Fondation à l'Établissement. En contrepartie, l'Établissement a l'obligation d'accorder priorité d'admission aux personnes qui ont subi des souffrances particulières pendant la Deuxième Guerre Mondiale.

L'intégralité des fonds a été investie, au profit des personnes âgées, dans la construction et la rénovation profonde des bâtiments au Centre du Rham. Les investissements de construction et/ou de rénovation du Centre Rham étant achevés, les subventions y afférentes sont amorties en fonction de la durée de vie des biens auxquels ils se rapportent.

Les intérêts reçus sur les placements en banque de ces subventions ont été enregistrés durant les années antérieures dans le compte de profits et pertes sous la rubrique « Autres intérêts et autres produits financiers ». Face à l'avancement des travaux de rénovation du Centre du Rham et dans le contexte des accords entre l'Établissement et la Fondation, le Conseil d'Administration a décidé d'enregistrer ces intérêts au bilan sous la rubrique « Comptes de régularisation » et de les amortir en ligne avec les subventions. En conséquence, en 2012 l'Établissement a enregistré une charge exceptionnelle à hauteur de 2.115.003,58 représentant les intérêts courus sur ces subventions depuis leur attribution en 1999 respectivement 2000 et jusqu'au 31 décembre 2011.

Ensemble avec les intérêts des années 2012 à 2014, qui s'élèvent à 21.385,48, les intérêts cumulés de 2.136.389,06 ainsi que la subvention de 5.730.421,87 sont amortis à partir de l'année 2014. En 2018, l'Établissement a comptabilisé un amortissement de subvention d'investissement en capital de 314.673,00 (2017: 314.673,00) au compte de profits et pertes sous le poste « Autres produits d'exploitation ». En conséquence, le cumul d'amortissements au 31 décembre 2018 s'élève à 1.442.251,00 (2017: 1.127.578,00).

## 8 Provisions

### a) Provisions pour grosses réparations

Conformément à l'article 17 de la Loi, l'État prend en charge pendant dix ans, à partir du 1er janvier 1999, le coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des structures dont la gestion incombe à l'Établissement de par la Loi selon les conditions et modalités d'une convention entre l'Établissement et l'État représenté par le Ministère de Tutelle et le Ministère des Finances. Cette convention a été dûment adoptée par le Gouvernement en conseil dans sa réunion du 31 mars 2000 et signée par les parties contractantes le 6 avril 2000 avec effet au 1er janvier 1999. Elle est reconduite tacitement à son terme pour une durée de deux ans chaque fois.

## 8 Provisions (suite)

Dans la loi budgétaire de l'État pour l'année 2008 respectivement 2018, l'État a renouvelé son engagement de prendre en charge le coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des structures dont la gestion incombe à l'Établissement pour une période de 10 ans chaque fois, à partir du 1er janvier 2009.

Dans ce contexte, l'Établissement enregistre des provisions destinées à couvrir les dépenses afférentes aux réparations et entretiens importants pour les immeubles qui lui sont affectés par la Loi et qui ne sont pas susceptibles d'être prises en charge par l'État à partir du 1er janvier 2029.

Le montant de ces provisions avait été déterminé par le Conseil d'Administration, sur base des résultats d'une analyse détaillée des besoins prévisibles en matière de grosses réparations. À cette fin, le Conseil d'Administration avait chargé en 2012 un bureau d'études de revoir la méthode de calcul des provisions pour grosses réparations en vue de déterminer avec la plus grande précision possible le montant des provisions à comptabiliser à cet effet.

En 2008, le Conseil d'Administration a décidé d'adapter la constitution des provisions aux aides financières étatiques usuelles appliquées actuellement par l'État luxembourgeois pour ce domaine d'activité, de 70 % à 30 % du coût.

Ces provisions sont ajustées chaque année afin de refléter avec le plus de précision possible les dépenses prévisibles afférentes aux grosses réparations qui ne sont pas susceptibles d'être prises en charge par l'État.

La dotation annuelle pour 2018 s'élève à 1.683.610,00 (2017: 1.655.040,00).

### b) Provisions pour impôts

Les provisions pour impôts ont évoluées de la façon suivante pendant l'année :

	2018	2017
Balance au 1er janvier	11.270.000,00	6.510.000,00
Dotations de l'exercice	2.600.000,00	4.760.000,00
Reprises de l'exercice		
Total	13.870.000,00	11.270.000,00

### c) Autres provisions

Au 31 décembre 2018 les autres provisions s'élèvent à 14.857.417,36 (2017: 10.997.359,83) et se composent principalement de provisions pour couvrir un risque potentiel de remboursement de certains actes liquidés et contestés par l'Assurance Dépendance relatifs aux années 2013 à 2018 pour un montant de 10.203.747,48 (2017: 6.307.100,00) ainsi que de provisions pour des congés non pris et heures supplémentaires pour un montant de 3.586.440,00 (2017: 3.429.610,00).

## 8 Provisions (suite)

La dotation de l'année 2018 s'élève à 2.964.100,00 (2017: 270.900,00) et concerne les provisions pour couvrir le risque potentiel de remboursement, tel que mentionné ci-dessus de l'exercice 2018.

De plus l'Établissement a diminué la provision de l'exercice 2013 pour un montant de 63.152,52 subséquent à la réception du décompte final de l'Assurance Dépendance en 2018 et réévaluée les provisions pour les exercices 2014 à 2017 pour un montant de 995.700,00 sur base du décompte final de l'Assurance Dépendance portant sur l'exercice 2017 reçue en 2018. Ces montants sont comptabilisés au compte de profits et pertes en diminution du poste « Chiffre d'affaires net ».

En conséquence, cette provision a évolué de la façon suivante pendant l'année :

	2018	2017
Balance au 1er janvier	6.307.100,00	7.494.300,00
Dotations de l'exercice	3.959.800,00	454.600,00
Reprises de l'exercice	(63.153,00)	(1.641.800,00)
Total	10.203.747,00	6.307.100,00

Comme les discussions entre l'Établissement et la CNS sont actuellement encore en cours, la provision pour les exercices 2014 à 2018 a été calculée sur les mêmes bases que pour les exercices 2000 à 2013. Le Conseil d'Administration estime que cette provision est adéquate et suffisante pour couvrir le risque potentiel de remboursement.

## 9 Dettes

### a) Dettes envers des établissements de crédit

Emprunts liés aux constructions achevées	2018				2017			
	Moins d'un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total	Moins d'un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Participation propre	1.036.099,11	3.007.803,58	9.686.063,63	13.729.966,32	1.026.491,32	3.454.947,93	10.312.583,62	14.794.022,87
Lignes de crédits liées aux constructions en cours	Moins d'un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total	Moins d'un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Participation Ministère de la Famille et de l'Intégration	-	-	-	-	-	-	-	-
Participation propre	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1.036.099,11</b>	<b>3.007.803,58</b>	<b>9.686.063,63</b>	<b>13.729.966,32</b>	<b>1.026.491,32</b>	<b>3.454.947,93</b>	<b>10.312.583,62</b>	<b>14.794.022,87</b>

Les emprunts liés aux constructions achevées se rapportent au CIPA Niedercorn, à la Résidence seniors à Troisvierges et aux maisons de soins à Vianden et Diekirch.

## 9 Dettes (suite)

### b) Dettes envers des clients

Au 31 décembre 2018, le total des dettes envers des clients s'élève à 3.987.771,85 (2017: 3.928.524,07). Ces dettes se composent principalement de garanties payées par les clients. L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle supérieure à 1 an.

### c) Dettes sur achats et prestations de services

Au 31 décembre 2018, le total des dettes sur achats et prestations de services s'élève à 5.784.814,75 (2017: 7.271.030,21). L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

### d) Dettes envers des Institutions Publiques

Au 31 décembre 2018, le total des dettes envers des Institutions Publiques s'élève à 3.659.781,38 (2017: 3.505.607,81). Ces dettes se composent principalement de rémunérations et salaires avancés par l'Etat pour compte des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat non encore remboursés par l'Établissement. L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

### e) Autres dettes

#### e.1) Dettes fiscales

Au 31 décembre 2018, le total des dettes fiscales s'élève à 2.257.498,63 (2017: 1.776.303,35). L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

#### e.2) Dettes au titre de la sécurité sociale

Au 31 décembre 2018, le total des dettes au titre de la sécurité sociale s'élève à 2.706.704,79 (2017: 2.306.526,05). L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

#### e.3) Autres dettes

Au 31 décembre 2018, le total des autres dettes s'élève à 1.368.280,39 (2017: 165.112,97). L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

## 10 Chiffre d'affaires net

Pour l'exercice 2018, le montant net du chiffre d'affaires de 153.779.234,28 (2017: 146.436.853,33), se compose comme suit :

	2018	2017
Recettes provenant des clients dont une partie du Fonds National de Solidarité	59.868.881,67	58.991.187,37
Recettes provenant de l'Assurance Dépendance	90.931.845,40	84.972.255,41
Ajustements nets des recettes provenant de l'Assurance Dépendance	(3.896.647,48)	(1.959.748,82)
Recettes provenant de la Caisse Nationale de Santé	6.875.154,69	4.433.159,37
Total	153.779.234,28	146.436.853,33

### Recettes provenant de l'Assurance Dépendance et de la Caisse Nationale de Santé (CNS)

Pour l'exercice 2018, les recettes provenant de l'Assurance Dépendance et de la Caisse Nationale de Santé sont constituées de montants estimés par les responsables de l'Etablissement. Les décomptes finaux n'ont pas encore été effectués par l'Assurance Dépendance et CNS, mais le Conseil d'Administration de l'Etablissement est confiant quant à sa réalisation.

Pour l'exercice 2017, les recettes provenant de l'Assurance Dépendance et de la CNS étaient constituées en partie de montants estimés par les responsables de l'Etablissement. En 2018, toutes les factures relatives à l'exercice 2017 ont été soumises par l'Etablissement à l'Assurance Dépendance et la CNS et les décomptes finaux ont été obtenus par les instances compétentes. (Note 5).

## 11 Autres produits d'exploitation

Au 31 décembre 2018 et pour l'année se terminant à cette date, les autres produits d'exploitation s'élèvent à 7.236.028,17 (2017: 9.589.210,32) et se composent principalement d'amortissements de subventions d'investissements en capital (Note 7).

## 12 Frais de personnel

Au 31 décembre 2018 et pour l'année se terminant à cette date, les frais de personnel s'élèvent à 109.701.553,76 (2017: 100.485.463,62 ) et se présentent comme suit :

	2018	2017
Salaires et traitements	96.567.256,96	88.420.602,88
Charges sociales	13.134.296,80	12.065.040,74
couvrant les pensions	7.056.768,21	6.392.555,89
Autres charges sociales	6.077.528,59	5.672.484,85
Total	109.701.553,76	100.485.463,62

Au 31 décembre 2018, l'Établissement employait personnes 1.893 (2017: 1.865), incluant les fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat.

## 13 Autres engagements et hors bilan

En date du 22 décembre 2008, l'Établissement a signé un contrat de bail emphytéotique avec l'Administration Communale de Vianden. La durée de l'engagement a été fixée à 50 ans avec possibilité de prolongation sur 99 ans. Le montant total de la redevance annuelle est de 12.503,98.

En date du 29 juillet 2010, l'Établissement a signé un contrat de bail emphytéotique avec l'Administration Communale de Diekirch. La durée de l'engagement a été fixée à 49 ans avec possibilité de prolongation sur 98 ans. Le montant total de la redevance annuelle est de 5.500,00.

Au 31 décembre 2018, l'Établissement est engagé pour un montant de 1.397.048,76 (2017: 898.325,65) en relation avec des contrats de leasing.

## 14 Projets de constructions

Au 31 décembre 2018, le montant total des projets que l'Établissement est en train d'étudier en relation avec les constructions futurs a été évalué par les responsables de l'Etablissement à 327.864.397,79 (2017: 233.086.014,44).

Le financement des projets se présentent comme suit :

	<b>2018</b>	<b>Participation</b>	<b>Total</b>	<b>2017</b>	<b>Participation</b>	<b>Total</b>
	<b>Subventions</b>	<b>propre</b>		<b>Subventions</b>	<b>propre</b>	
	<b>d'investissements</b>			<b>d'investissements</b>		
Projets en phase de planification	298.691.006,69	29.173.391,10	327.864.397,79	209.421.555,58	23.664.457,85	233.086.013,44

## **15 Honoraires du Réviseur d'entreprises agréé**

Les honoraires d'audit encourus en 2018 au titre de la révision des comptes annuels s'élèvent à 28.200,00 (2017: 27.150,00) hors TVA.

## **16 Evènements postérieurs à la clôture**

Il n'existe pas d'évènements significatifs postérieurs à la clôture.